



Délégation n° 11	Conseil Municipal du Lundi 19 mai 2025
Service Nature	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Lundi Dix Neuf Mai deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 12/05/2025</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 27</p> <p>Affiché le 22/05/2025</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Justine GOSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 27</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p> </div> </div> <p>Objet : Fonds vert, soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes</p>	
Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.	
Synthèse de la délibération :	Fonds vert-sentier des molières

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les opérations éligibles au titre l'appel Fonds vert, « soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes » notamment dans l'axe « développement des sentiers du littoral » ainsi que « déplacement et/ou réhabilitation pour l'adaptation aux effets du changement climatique »,

Vu la présentation du projet lors de la commission municipale n°3 du 20 octobre 2023 qui anticipait le dépôt de la candidature « France vue sur mer ».

Considérant que :

- La commune avait initié un dossier de candidature « France vue sur mer » en 2024 validée mais dont l'enveloppe financière national n'a pas été reconduite en 2025.
- Le travail de concertation a déjà été engagé dans ce cadre avec les partenaires : Réserve naturelle Nationale, Direction Départementales des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, Conservatoire du Littoral, EDEN62 et le Département du Pas-de-Calais
- La réalisation en concertation avec les partenaires précédents d'un cahier des charges abouti dans le cadre d'un potentiel Marché à procédure adaptée
- L'axe entre le domaine portuaire et la Réserve naturelle dit sentier des Molières ou Sentier des douaniers est une liaison à mettre en valeur pour les usagers pédestres en prolongement de la balade portuaire.
- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DEPENSES	- RECETTES
Étude faune flore et proposition d'aménagement 35 000 €	Fonds vert (80 %) 28 000 € FONDS PROPRES..... 7000 €
- TOTAL DEPENSES..... 35 000 €	- TOTAL RECETTES 35 000 €

Il est précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement et des réponses au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « fonds vert » soit 80% du montant.

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 22 Mai 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

